

Rapport n°2 du Conseil synodal

Rapport du Conseil synodal sur la situation financière

Situation financière, en bref :

Fr. 850'000.-, c'est le montant qu'il faut déduire aux ressources de l'EREN après le retrait de l'engagement d'une grande entreprise. Cela représente 9% du coût de fonctionnement de l'EREN. L'EREN doit donc prendre des décisions. Rapides, mais pas précipitées. Efficaces, mais pas sans une vision sur ce que l'Eglise sera dans les années à venir. La finalité n'est pas d'économiser, mais de réussir à lancer des projets.

Les pistes proposées dans la deuxième partie de ce rapport définissent en premier lieu des principes et des critères, avant d'être déclinées dans des conséquences concrètes.

Sens du rapport

Ce rapport poursuit deux objectifs distincts mais liés. Le premier est de répondre à une résolution de décembre 2008, demandant que soit présentée une évaluation de l'impact financier des mesures prises dans le cadre des Visions prospectives. Le deuxième est de proposer des mesures pour poursuivre le travail de l'EREN dans un environnement économique sain, en particulier dans le contexte de la décision de Philip Morris de novembre 2010 mais aussi, comme le montre le rapport, dans une perspective plus générale.

1^{ère} partie : Evaluation de l'impact financier des mesures liées aux Visions prospectives

1.1 Les pistes à évaluer

L'évaluation porte sur un aspect des décisions liées aux Visions prospectives : il s'agit de l'évaluation des pistes qui touchent au travail d'intérêt général. En effet, en décembre 2007, le conseil synodal proposait une liste d'intentions et notamment de négociations à entreprendre avec les partenaires (Université, lycées, autres écoles, Hôpitaux, Homes ainsi qu'avec l'Eglise Berne-Jura-Soleure). Ces intentions générales se déclinent en décembre 2008 dans un rapport qui présente des pistes concrètes que le Synode avalise. Le Synode demande alors, pour décembre 2010, un rapport sur l'impact financier de ces mesures. Dans le courant de l'automne 2010, les premières secousses liées à Philip Morris font penser que ce rapport présenterait de manière plus pertinente la situation s'il était repoussé de six mois.

Les pistes concrètes proposées en décembre 2008 étaient les suivantes :

- a. Etablissement de critères, dans le cadre de la définition des services cantonaux, permettant de déterminer comment et par qui ces services sont financés. Le travail est en cours. Il doit être réorienté en fonction des pistes proposées pour la situation actuelle, pistes qui relèvent d'une même intention.
- b. Le Conseil synodal proposait de mettre en œuvre 4 projets concrets, favorisant la visibilité de l'EREN et démontrant sa capacité à répondre avec souplesse aux nouveaux besoins : il s'agissait d'un projet d'aumônerie d'urgence en lien avec la police, d'un projet d'utilisation alternative d'un temple pour créer une sorte d'Eglise ouverte et de deux projets de communication liés l'un à la visibilité de l'activité de l'EREN dans l'Express, l'autre à un projet de blog destiné à un public de jeunes adultes.

Ces 4 projets n'ont pas vu le jour. Chacun d'eux a rencontré des obstacles mais la raison

principale tient au fait que l'EREN ne dispose pas des moyens nécessaires (ni en personnel, ni en finances) ou en tout cas, n'est pas encore prête à engager de telles priorités.

- c. La troisième piste consistait à revoir la manière dont les projets du CSP étaient coordonnés avec les priorités de l'EREN et quelles étaient les répercussions sur le financement de l'EREN. Ce point sera repris dans l'évaluation ci-dessous.
- d. La quatrième piste demandait de reprendre des négociations avec les partenaires publics ou privés concernant leur participation financière aux services effectués par l'EREN en leur sein. Voir l'évaluation ci-dessous.
- e. Enfin, la cinquième piste prévoyait une formation pour les paroisses pour mettre en œuvre différents éléments liés aux Visions prospectives. En dépit d'un mandat remis au centre cantonal Théologie, Education et Formation, ladite formation n'a pas pu être mise en place. Cela fait partie des difficultés rencontrées dans les mises en œuvre confiées aux centres cantonaux.

1.2 Les négociations avec les partenaires

1.2.1 L'Etat

Les services des Eglises reconnues sont considérés comme des prestations d'intérêt public. Cette qualité est précisée dans le Concordat entre les Eglises et l'Etat. Par conséquent, l'Etat alloue un subside aux Eglises, dont le montant fait l'objet d'une convention. Pour la période 2007 – 2011, le subside a été augmenté de 60'000.- par année pour les trois Eglises, passant de 1,5 à 1,56 million dès l'année 2008. Néanmoins, l'Etat a pris la liberté de ne pas payer l'entier de la somme due, par deux fois, en 2007 et 2010, en raison de ses difficultés financières et en dépit de ce qui est prévu par la Constitution de l'Etat de Neuchâtel. Actuellement, les discussions se poursuivent. Le Conseil d'Etat souhaite déterminer un montant qui tienne mieux compte des services effectivement réalisés. Comme le montre une étude indépendante au niveau suisse (FAKIR), le coût des Eglises pour l'Etat, est, dans le Canton de Neuchâtel, largement en dessous de la plus-value qu'elles apportent. Les chiffres établis par les trois Eglises neuchâteloises le confirment. Une attitude plutôt prudente du Conseil d'Etat laisse cependant peu d'espoirs de voir une amélioration significative de la contribution de l'Etat.

1.2.2 Les hôpitaux (Hôpital neuchâtelois-HNE et Centre neuchâtelois de psychiatrie-CNP)

Les Hôpitaux contribuent financièrement aux aumôneries. Toutefois, le degré de couverture est inférieur à 50%. Fortes de ce constat, et déjà avant les décisions de 2008, les Eglises reconnues ont entrepris des négociations avec les hôpitaux, d'une part pour réaliser une convention plus claire sur le rôle attendu des Eglises et d'autre part pour obtenir un meilleur taux de couverture. Les conventions ont été passées en juin 2008 pour l'HNE et en février 2011 pour le CNP. Une première augmentation de la participation des hôpitaux physiques a été obtenue. Une deuxième augmentation après de nouvelles négociations en 2009. Le montant pour l'EREN a ainsi passé de 80'000.- à 140'000.- Pour le CNP, la phase de négociation sur le montant de la contribution est en phase de s'ouvrir dans un cadre plutôt favorable.

1.2.3. Les homes

Certains homes versent régulièrement une contribution à la Caisse centrale en contrepartie des visites d'aumôniers dont leurs résidents bénéficient. La contribution ne couvre de loin pas les coûts de l'activité. La cantonalisation des aumôneries de homes étant maintenant effective, les discussions pourront être systématisées, notamment par le biais du responsable des services cantonaux. Pas de résultats pour le moment.

1.2.4 Université et écoles

Les discussions avec l'Université et les écoles ont été malmenées par le changement, par deux fois, du titulaire, avec deux fois des temps de vacance de poste. Des discussions avec l'Université ont été entreprises. Pour des raisons de tension économique importantes au sein de l'Université, ces discussions sont remises à des temps plus sereins. Pour rappel, la contribution

de l'Université consiste en la mise à disposition des locaux (un appartement sis à la rue de Pierre-à-Mazel et le paiement de certains frais).

1.2.5 Les Eglise Berne-Jura-Soleure (BEJUSO)

Les Eglises BEJUSO sont engagées solidairement avec l'EREN dans l'aumônerie des sourds et dans la commission des études qui est l'organe officiel du lien entre l'EREN et l'Université s'agissant de la Faculté de théologie. Par ailleurs, l'aumônerie des étudiants touche inmanquablement des étudiants jura-bernois ou jurassiens. Deux rencontres ont déjà été organisées avec les autorités de l'arrondissement jurassien des Eglises BEJUSO qui ont montré une motivation très faible pour un renforcement de leur participation financière. Les discussions ne sont pas terminées et elles doivent remonter au Conseil synodal des Eglises BEJUSO. Pas de résultat pour le moment.

1.3 Autres mesures

1.3.1 Synergie avec les Eglises voisines

Le Conseil synodal a aussi entrepris des discussions avec l'Eglise évangélique réformée du Canton de Fribourg, pour envisager des synergies. Les discussions montrent une volonté commune de chercher des synergies, en particulier dans les domaines de la formation, de la communication ou des ressources humaines. Un exemple consiste en la prise en charge par l'EREN d'une stagiaire diacre fribourgeoise. Le stage est financé par l'Eglise fribourgeoise et conduit par l'EREN.

1.3.2 Responsabilité financière des bénéficiaires directs de services de l'EREN

Lors des services funèbres, mariages, baptêmes, catéchisme et lors des services religieux en général, la question financière, en l'occurrence le paiement de la contribution ecclésiastique, est abordée plus ouvertement qu'autrefois. Cette évolution est déterminante pour l'avenir financier de l'institution. Lors de la session de juin 2008, un rapport a été présenté qui proposait une marche à suivre pour aborder la question financière dans le cadre d'un service funèbre. L'impact est difficile à quantifier.

1.3.3 Groupe « Accompagnement des contributeurs »

Succédant au projet « Ressources pour Agir », le groupe d'accompagnement des contributeurs a commencé ses activités en 2009. Depuis lors, des bénévoles ont contacté par téléphone des centaines de personnes ayant cessé de payer la contribution ecclésiastique. Le résultat est remarquable : Après déduction de tous les frais, cette activité dégage un revenu net qui se monte à près de Fr. 100'000.- par an pour la caisse centrale. Les montants concernent essentiellement des personnes qui reprennent le paiement de la contribution ecclésiastique ; ils ont donc des répercussions cumulées d'année en année. Ce sont ces démarches qui permettent aujourd'hui de maintenir le niveau de la contribution ecclésiastique. De plus, l'Accompagnement des contributeurs travaille de manière active sur différents plans liés à la levée de fonds: réflexion et mise en place de matériel pour les personnes souhaitant effectuer des legs en faveur de l'EREN, amélioration de la gestion des remerciements et des restitutions, définition d'outils de communication adaptés à différents types de contributeurs, etc.

1.3.4 Personnes morales (entreprises)

Dans le secteur des personnes morales, les quelques succès remportés ont été anéantis par le retrait de Philip Morris. Le découragement n'est toutefois pas à l'ordre du jour. Un système semblable à l'accompagnement des contribuables physiques est en train de se mettre en place pour les personnes morales, en dépit du renoncement, pour le moment, de l'Eglise catholique romaine à s'engager dans cette voie.

1.3.5 Lien avec le CSP

La création d'une plate-forme de la diaconie à laquelle participe le CSP, le suivi plus étroit des activités du CSP par le Conseil synodal et de nombreuses discussions avec le CSP sur les

questions financières contribuent à l'intention de la proposition de 2008 qui souhaitait revisiter les liens avec le CSP et la question des flux financiers.

Au cours de ces dernières années, le CSP a renforcé sa collaboration avec les services de l'Etat et les entreprises. Ses démarches visent une autonomie financière accrue par rapport à l'EREN. Dans le cadre des mesures de crise décidées en 2009, la contribution de la caisse centrale en faveur du CSP a été réduite de Fr. 200'000.- en 2010 et 2011. Une réduction supplémentaire est en discussion suite au retrait de Philip Morris, en fonction de critères qui font partie des éléments présentés ci-dessous.

1.3.6 Bordereau de la contribution ecclésiastique

Nombreux sont les membres de l'Eglise qui ne reçoivent pas le bordereau de la contribution ecclésiastique. La raison principale se situe au niveau des mandataires fiscaux qui cochent « sans confession » sur la déclaration de leurs clients. Un travail de longue haleine avec le service des contributions devrait aboutir à une solution en 2012. Le nouveau processus permettra avant tout de stopper l'hémorragie de contributeurs. Il permettra aussi d'en récupérer quelques-uns qui sont sortis du système depuis longtemps.

1.3.7 Clé de répartition entre les Eglises reconnues

Les montants de la contribution ecclésiastique des personnes morales, sauf avis contraire de leur part, ainsi que la contribution directe de l'Etat sont répartis entre les trois Eglises reconnues en fonction d'une clé qu'elles décident elles-mêmes. Cette clé tient compte de deux facteurs : le nombre de paroissiens et le nombre de contributeurs. Les Eglises ont entrepris des négociations entre elles pour modifier cette clé. En effet, la clé ne tient pas compte des forces engagées. Une Eglise qui verrait sa proportion de paroissiens augmenter mais qui diminue ses prestations, recevrait en fait plus de moyens financiers. Actuellement, la clé est ainsi défavorable à l'EREN qui, proportionnellement au nombre de membres, engage plus de forces que l'Eglise catholique romaine. A contrario, il existe des domaines où l'EREN est privilégiée. Par exemple, pour des raisons historiques, la contribution des hôpitaux est plus importante pour l'EREN alors que les forces engagées sont équivalentes. Les négociations sont difficiles et alors que l'EREN et l'Eglise catholique chrétienne ont déjà donné un avis favorable aux travaux présentés par un groupe de travail, l'Eglise catholique romaine, pourtant à l'origine de la demande, peine à prendre position. La négociation aboutirait à une amélioration en faveur de l'EREN.

TABLEAU RECAPITULATIF Mesures prises

Effets depuis 2007

Négociations avec l'Etat au sujet de la subvention	Sur le plan financier, une amélioration timide d'environ 30'000.- pour l'EREN.
Négociations avec les hôpitaux (HNE et CNP)	Augmentation de 60'000.- pour l'EREN. Une deuxième vague de négociation est prévue et planifiée avec l'HNE. Les négociations avec le CNP sont en passe de s'ouvrir.
Négociations avec les homes	De fait, les contributions volontaires des homes, qui dépendaient essentiellement du lien des aumôniers avec la direction, ont diminué.
Négociations avec l'Université et les écoles	Aucun changement.
Responsabilité financière des bénéficiaires de services de l'EREN	L'impact des efforts des ministres et paroissiens est réel mais difficilement quantifiable.
Accompagnement des contributeurs	Le travail du groupe d'accompagnement des contributeurs auprès des personnes physiques rapporte de l'ordre de Fr. 100'000.- nets par année, après déduction de toutes les charges. Quant aux résultats obtenus auprès de personnes morales, ils ont été anéantis par le retrait de PMI.

CSP	La réduction de la subvention décidée dans le cadre des mesures de crise a permis de réduire les charges de la caisse centrale de 200'000.-. Le CSP a pu maintenir ses prestations en raison d'un legs exceptionnel.
Bordereau de la contribution ecclésiastique	Le projet d'envoyer le bordereau à tous les protestants a subi de fortes résistances administratives. Il pourrait voir le jour en 2012.
Autres synergies à poursuivre	Eglises BE-JU-SO, Eglise fribourgeoise. Aucun résultat quantifiable pour l'heure.

2^{ème} partie Situation début 2011

2.1 La décision de Philip Morris (PMI) et ses conséquences

La décision de PMI de ne plus payer sa contribution ecclésiastique a été prise sans aucun plan de retrait de la part de cette entreprise. Elle met, de fait, les Eglises devant la nécessité de prendre des décisions rapides quant au coût de fonctionnement de leur activité. Pour l'EREN, il s'agit d'un montant de 850'000.- qui est à retrancher des ressources financières régulières.

2.2 La solidarité

A la suite de l'annonce de la défection de PMI, l'EREN doit constater un engagement remarquable des paroissiens. Les rentrées de la contribution ecclésiastique en décembre 2010 ont doublé par rapport à la même période l'an passé. Une solidarité s'exprime aussi de la part d'Eglises de Suisse. L'Eglise de Zug, déjà généreuse dans les trois années précédentes, a décidé de prolonger son aide financière. Idem pour l'Eglise zürichoise. Des dons importants sont aussi parvenus de l'Eglise de Thurgovie. L'Eglise fribourgeoise a fait savoir qu'un appel était lancé auprès des paroisses. Certaines d'entre elles ont pris des contacts dans le but de préciser l'aide attendue. Les montants représentent plusieurs dizaines de milliers de francs.

2.3 Les mesures déjà prises

Le Conseil synodal a pris un certain nombre de mesures. Il a annoncé à la Fédération des Eglises protestantes de Suisse que l'EREN ne serait pas en mesure de verser sa contribution 2011 (environ 70'000.-), cela en dépit de l'intérêt de l'EREN au travail de la FEPS. Le Conseil de la FEPS a réagi, la cotisation étant un dû. Des négociations sont en cours pour trouver des solutions. Le Conseil synodal a aussi décidé de renoncer à quelques contributions financières relativement mineures concernant des œuvres dans lesquelles l'EREN n'intervient pas (Main tendue, Oïkocrédit, Croix-Bleue, etc). Enfin, l'EREN a pris rapidement contact avec le CSP, concerné par la possibilité de présenter des projets à faire financer par PMI. Les contacts du CSP ont abouti positivement puisque l'entreprise a accepté de financer en 2011 des projets du CSP pour environ 250'000.-.

Enfin le Conseil synodal a établi un catalogue de mesures financières possibles, dont les principes devaient être discutés lors de la journée synodale du 2 avril.

2.4 Les mesures envisagées

Lors de la journée synodale, le Conseil synodal a présenté deux points qu'il estimait nécessaire pour fixer le cadre général :

- La nécessité de prendre des décisions rapides en raison de la défection de PMI ne doit pas faire perdre de vue que la fragilité économique de l'EREN n'est pas le seul fait de cette défection ; ce constat amène le Conseil synodal à dire clairement que l'avenir dépend moins de la défection d'une entreprise que des décisions que prendra l'EREN.
- Le Conseil synodal estime que même si les mesures à prendre relèvent d'une certaine urgence, elles doivent s'inscrire dans une vision à long terme. Le Conseil synodal a présenté les éléments de sa vision. Il estime que l'Eglise réformée sera plus petite à l'avenir ; que, même plus petite, son identité d'Eglise de multitude la conduira toujours à articuler sa vie communautaire avec le rôle d'intérêt public qu'elle entend jouer. Il estime

que pour être capable de répondre à de nouveaux besoins, l'Eglise aura à recentrer sa vie communautaire. En effet, la manière encore très traditionnelle d'organiser la vie communautaire selon une répartition géographique doit être revue, ainsi que la manière de répartir les postes dans les paroisses. Le Conseil synodal imagine que la vie communautaire doit être renforcée et plus visible : plus de monde en moins d'endroits. Cela pourrait, par exemple, signifier une dizaine de cultes par dimanche plutôt que les 20-25 actuels. Concernant les postes paroissiaux, l'avenir pourrait conduire à attribuer des postes aux paroisses pour des projets à réaliser entre plusieurs paroisses.

Une Eglise plus petite veut dire : à terme, un coût de fonctionnement réduit. Le Conseil synodal estime aujourd'hui que les capacités financières de l'EREN, à l'horizon 2016, seront de l'ordre de 7.5 millions plutôt que les 9 millions actuels. Cette diminution s'explique par des changements qu'il conviendra d'imaginer concernant la perception de la contribution ecclésiastique. En effet, le montant élevé de cette contribution décourage certains contributeurs. Le montant de 7.5 millions doit être affiné pour des décisions en juin 2012. Cela passe évidemment par des diminutions de postes, y compris dans les postes affectés à l'organisation de l'EREN.

Plus petite, l'EREN aura à s'interroger sur la question de savoir si son système parlementaire reste efficient. La dimension synodale de l'Eglise pourrait être maintenue dans une structure plus légère.

Ces éléments de vision ne sont pas à arrêter aujourd'hui. Ils sont exprimés pour rendre transparent le cadre dans lequel le Conseil synodal propose des pistes de travail. La vision sera confirmée ou infirmée par le Synode au travers des différents projets et décisions à venir.

Les mesures proposées à court terme visent à réagir au manque à gagner suite au désistement de PMI. Clairement, le Conseil synodal estime qu'il convient aujourd'hui d'éviter de fragiliser les paroisses. Les mesures sont les suivantes :

a) Développer des projets prioritaires

Comme il l'a exprimé lors de la journée synodale, le Conseil synodal estime que les mesures doivent commencer par des projets, donc des dépenses. La diminution du coût de l'activité de l'EREN ne peut constituer un objectif d'Eglise. L'EREN doit avoir des perspectives et doit dégager des moyens pour les réaliser.

C'est la raison pour laquelle le Conseil synodal estime qu'au-delà des mesures urgentes, l'EREN devra envisager un coût de fonctionnement qui permette d'engager des forces dans des projets que l'EREN discerne comme prioritaires.

En particulier, le Conseil synodal espère inscrire dans le prochain programme de législature (à présenter en juin 2012) des projets dans les trois domaines suivants :

- Travail auprès des jeunes adultes. Il s'agit d'aller à la rencontre d'attentes en matière de formation biblique, de spiritualité, de transmission de la foi. L'EREN a beaucoup développé son activité auprès des aînés et de la jeunesse, peu auprès des jeunes adultes.
- Evangélisation. Si l'évangélisation est déjà présente dans un certain nombre d'activités, elle pourrait être thématiquée et déclinée en projets de manière plus précise. L'enjeu est de définir ce qu'une Eglise réformée entend dans un tel terme et comment elle transmet sa conviction que l'Evangile garde toute sa pertinence.
- Aumôneries nouvelles. L'EREN est habituée à des formes d'aumôneries reconnues. Elle devrait développer sa capacité à répondre de manière plus souple à des attentes nouvelles, éventuellement pour des projets à durée limitée. En particulier, le Conseil synodal estime que l'EREN pourrait être plus présente dans le monde des entreprises, auprès des chômeurs, dans l'aumônerie en situation d'urgence et auprès des migrants. Ce sont des exemples qui rappellent que l'EREN ne peut se satisfaire de maintenir des services reconnus sans s'interroger sur les attentes nouvelles.

Concrètement, la réalisation de tels projets passe par la création de postes de travail. Le statut de ces postes n'est pas déterminé. L'idéal serait de voir des paroisses se mettre

ensemble pour prendre en charge tel ou tel projet. Des montants de l'ordre de 300'000.- devraient être engagés pour créer au moins deux postes de travail.

b) Déterminer un taux minimum de participation financière des partenaires institutionnels

Le constat doit être posé que l'EREN n'est plus en mesure d'accomplir l'ensemble des services d'intérêt public au coût actuel. Soit elle obtient des contributions plus significatives de la part des partenaires, soit elle limite ses interventions. Le Conseil synodal propose que soit adopté – sous réserve des discussions avec les deux autres Eglises – le principe de voir le 80% du coût des services assumé par les partenaires. Aujourd'hui, seules les institutions spécialisées sont à ce taux.

Ce taux doit et peut être pondéré par le fait que la contribution directe de l'Etat est aussi versée pour ces services. L'EREN peut donc admettre, sur la base de critères qui sont les siens, que certains services qui ne bénéficient pas de contribution de partenaires sont financés par une partie de la contribution de l'Etat. A titre d'exemple, il n'existe pas de contribution de la part des prisons. Ce service pourrait être considéré comme financé en partie par le biais de la contribution de l'Etat.

Concrètement, en fonction de ce critère, le coût de fonctionnement devrait être réduit de 200'000.- en 2012 et 300'000.- dès 2013, en partie par le renoncement à des services, en partie par la réévaluation de la contribution des partenaires.

c) Limiter l'engagement social et culturel selon des critères définis

Le Conseil synodal propose que l'EREN se donne les deux critères suivants pour déterminer quand elle s'engage dans du travail social, d'entraide ou par une contribution culturelle :

- L'EREN n'intervient que là où les attentes ne sont pas satisfaites par d'autres acteurs. L'EREN joue un rôle de détection et de création de projets. Elle se désengage lorsque des partenaires durables sont trouvés.
- L'EREN ne s'engage que là où elle peut apporter une plus-value propre à ses convictions et valeurs.

Concrètement, le montant de la contribution directe au CSP doit être mis en question. Le CSP accomplit des missions qui sont soutenues, voire demandées, par l'Etat. Ce sont des missions qui peuvent aussi être soutenues par des entreprises qui n'entendent pas s'engager dans des œuvres confessionnelles. L'EREN n'intervient que très peu dans la définition de l'activité du CSP, par choix des deux institutions. Le Conseil synodal estime que l'EREN doit garder des liens avec le CSP ; elle doit continuer de compter sur le CSP pour élaborer des projets diaconaux. Le Conseil synodal propose que le montant de la contribution de l'EREN soit amené à 200'000.- plutôt que les 440'000.- actuels. Cette décision pourrait avoir effet déjà en 2011, puisque le CSP bénéficie d'une aide nouvelle.

Le Conseil synodal estime aussi que les liens avec les œuvres d'entraide doivent être revus. Les missions de l'EPER et de PPP ne sont pas à remettre en question dans leur qualité. Ce sont des œuvres qui agissent avec des budgets largement plus importants que ceux de l'EREN et qui bénéficient d'apports financiers d'autres organismes. Le mandat de ces œuvres est donné par la FEPS, mais leur statut de Fondation leur confère une autonomie importante que l'on perçoit d'ailleurs – surtout pour l'EPER – dans un certain nombre de difficultés à coordonner les actions des Eglises avec cette œuvre.

Le Conseil synodal propose non pas de diminuer la cible, mais de financer le poste de l'animateur Terre Nouvelle avec le montant de la cible. En effet, ce poste est essentiellement consacré à la promotion de ces œuvres et à la recherche de fonds. Du point de vue du coût de fonctionnement, cela représenterait une diminution de charges d'environ 70'000.-

Le Conseil synodal remet aussi en question la contribution de 10'000.- à la bibliothèque des pasteurs. Le salaire de la bibliothécaire et les locaux sont déjà pris en charge par l'Etat. Le Conseil synodal estime que la Société des pasteurs et ministres, propriétaire de la Bibliothèque, devrait négocier une prise en charge plus conséquente par l'Université ou directement l'Etat.

C'est en appliquant ce type de critères que le Conseil synodal a décidé de ne pas réitérer les attributions traditionnelles à la Main tendue, à Oïkocrédit et à la Croix-Bleue, pour une économie d'environ 8'000.- pour 2011 et 15'000.- dès 2012.

A terme, la mise en application des deux critères conduirait à une baisse du coût de fonctionnement de plus de 300'000.-

d) Renoncer aux services trop onéreux par rapport à leur intérêt

Le Conseil synodal estime que des économies d'échelle pourraient être réalisées en acceptant le principe d'examiner le coût des activités de l'EREN, que ce soit dans les services cantonaux ou dans les paroisses ; de mesurer ce coût par bénéficiaire et de le comparer à l'intérêt de l'EREN pour son maintien. Mesurer le coût effectif des services est une démarche objective. Evidemment, mesurer l'intérêt de l'EREN à maintenir une activité est une démarche subjective. La notion de rentabilité ne plaît pas et ne convient pas à la mission d'une Eglise, par définition désintéressée. L'idéologie ne doit cependant pas conduire l'EREN à offrir des prestations dont le coût serait disproportionné par rapport à ce que l'EREN elle-même entend apporter.

A titre d'exemple, le Conseil synodal se demande si un service comme le Centre œcuménique de documentation (COD) ne devrait pas trouver une forme alternative, par exemple par le biais de prêt de matériel dans le cadre de la HEP (Haute école pédagogique) déjà utilisé par les mêmes usagers.

Ce travail d'évaluation est déjà mené dans le cadre des services cantonaux, en particulier dans le domaine de la formation. Il est nettement plus difficile en paroisse. Il ne faut pas perdre de vue que ce critère doit aider à fixer des priorités pour des réductions de postes. La perspective à terme d'un budget à 7.5 million oblige l'EREN à s'y préparer. Les économies à réaliser sont de l'ordre du demi-million d'ici deux ans, si l'on veut dégager des disponibilités pour des projets.

e) Améliorer la communication

Le Conseil synodal termine par une mesure qui représente une dépense supplémentaire. Elle concerne la communication. Actuellement, les moyens en communication ne permettent pas de soutenir comme ils le méritent les projets réalisés sur le terrain. Si l'EREN jouit d'une image positive auprès des aînés, elle est pénalisée par une image dépassée et négative auprès des adultes plus jeunes. En particulier, un déficit de connaissance est manifeste. Le Conseil synodal estime que des efforts en communication doivent être entrepris pour que les activités des paroisses, en particulier auprès des jeunes adultes, soient mieux mises en valeur et soutenues. Il conviendrait d'imaginer une augmentation du taux d'activité du poste de responsable de la communication.

2.5 L'impact financier de ces mesures

Compte tenu des dépenses et des économies proposées, le Conseil synodal estime que le coût de fonctionnement pourrait être réduit d'environ 780'000.- à l'horizon 2013. A ces mesures s'ajoutent d'autres effets attendus d'efforts déjà en cours, en particulier les démarches nouvelles envisagées auprès des entreprises et le rendement de l'immobilier qui commencent aujourd'hui à faire valoir les effets de la stratégie adoptée par le Synode. Ces éléments cumulés permettent de penser que l'EREN fera face à sa situation nouvelle, tout en gardant la perspective que sa mission ne prend sens que dans la réalisation d'objectifs nouveaux, motivants et propres à renforcer le rôle spécifique qu'elle entend jouer.

Vue d'ensemble :

Mesures	Domaines éventuellement concernés	Economies 2011	Economies 2012	Economies dès 2013
Mesures déjà prises	FEPS	70'000.-		
a) Développer des projets prioritaires	Travail auprès des adultes, Evangélisation, Aumôneries	-	- 150'000.-	- 300'000.-
b) Déterminer un taux de	Hôpitaux, prison, Etat,	-	200'000.-	300'000.-

participation financière des partenaires /diminution des activités	écoles, homes, institutions spécialisées			
c) Limiter l'engagement social et culturel	CSP, œuvres d'entraide, Croix-Bleue, Bibliothèque des pasteurs, autres contributions,	300'000.-	320'000.-	320'000.-
d) Renoncer aux services trop onéreux par rapport à leur intérêt	En fonction d'une étude sur les coûts	-	300'000.-	500'000.-
e) Améliorer la communication	Poste de responsable de la communication	-	- 20'000.-	- 40'000.-
Autres résultats financiers	Entreprises, immobilier	20'000.-	50'000.-	100'000.-
RESULTAT ESCOMPTE		390'000.-	700'000.-	880'000.-

2.6 La journée synodale

Les participants à la journée synodale du 2 avril ont pris connaissance du constat difficile que le Conseil synodal pose sur une situation économique fragile depuis de nombreuses années, notamment en raison de déficits importants cumulés entre 1995 et 2005. Pendant ces années, l'EREN a concentré ses efforts sur sa structure. Il convient d'admettre qu'en dépit de ces déficits difficiles à assumer aujourd'hui, le structure en 12 paroisses – bientôt 9 – facilite grandement la coordination des réactions de l'EREN.

Les participants ont aussi pris acte de la vision présentée par le Conseil synodal, comme une forme de paysage pour le travail de la journée.

Enfin, sous la forme d'ateliers, les participants ont discuté de l'ensemble des pistes proposées ci-dessus.

Il faut aussi noter que, au vu de la forme libre de ces ateliers, deux ateliers ont été proposés par des participants, l'un visant à imaginer une forme de blog internet permettant un échange sur des prières ou textes liturgiques, comme une manière de faire évoluer des expressions de la spiritualité de l'Eglise par le biais de participations diverses ; l'autre visant à évoquer la question de la défiscalisation de la contribution ecclésiastique.

Les constats suivants sont à poser :

- a) De nombreuses réactions ont montré que la mise au jour de la situation telle qu'elle se présente, avec ses difficultés, tend à éclaircir le tableau. Les participants ont exprimé une grande satisfaction vis-à-vis de la clarté du constat de difficulté présenté.
- b) La vision du Conseil synodal, évidemment discutable, a suscité des réactions de surprise. Notamment concernant des remises en questions importantes sur la manière de répartir, à terme, les postes et sur l'éventuelle mise en question du système parlementaire. Les réactions se sont exprimées de manière constructive. La présentation d'une vision claire a cependant largement contribué à la motivation des participants. En effet, la perspective d'objectifs, de nouveaux projets, la responsabilité de l'EREN de déterminer son avenir sont autant d'éléments qui ont fait dire à certains que l'Eglise ainsi décrite faisait envie.
- c) Concernant les pistes de travail, différentes attitudes ont été remarquées :
 - Certains participants ne sont pas prêts à prendre la mesure de la situation. Des propositions visant à maintenir tant que faire se peut la situation actuelle, ou à préserver l'ensemble des acquis, la difficulté de poser un regard critique sur la vision traditionnelle de la présence de l'Eglise, notamment dans le travail paroissial, montrent les résistances à poser un diagnostic objectif.
 - De manière générale cependant, dans les ateliers, peu de résistances majeures se sont exprimées. Les propositions ont rencontré une forme d'adhésion en tout cas pour ouvrir ces questions sans tabou. Les résistances les plus fortes apparaissent dans les mesures qui touchent au rythme des paroisses.
 - Concernant les nouveaux projets, l'idée d'un travail axé sur les jeunes adultes rencontre une adhésion forte ; l'idée de reprendre la thématique de l'évangélisation relève d'une évidence en dépit de la difficulté à imaginer ce que cela signifie dans le contexte

réformé ; la question des aumôneries en particulier en entreprise rencontre un intérêt mais pas une motivation suffisante pour en faire une priorité.

- Concernant la proposition de solliciter un taux de couverture de 80% du coût des services auprès de partenaires, l'idée est bien reçue dans son principe. Le taux est jugé ambitieux, voire trop élevé.
- Concernant l'idée d'évaluer le coût des services et la mesure de l'intérêt que l'EREN leur accorde, si cette idée rencontre une adhésion forte pour les services cantonaux, elle rencontre de plus nettes résistances pour le travail en paroisse.
- Concernant les critères pour le travail social, ils sont bien accueillis avec quelques suggestions de prudence : la plus-value spécifique de l'Eglise ne saurait être définie de manière trop restrictive. Le rôle de l'Eglise est aussi d'intervenir dans des situations strictement sociales là où d'autres ne s'aventurent pas.
- La crainte est exprimée de voir une forme de centralisation du travail de l'Eglise, notamment dans la manière de répartir les postes, en dépit du fait que la présentation du Conseil synodal évoquait des postes régionaux placés sous la responsabilité des paroisses.
- Concernant la communication, l'atelier a reflété une vision positive quant à l'idée de renforcer la communication. Sous une autre forme, cet aspect est renforcé par la crainte exprimée à plusieurs reprises de voir les paroissiens mal informés des évolutions de l'Eglise et donc dans l'incapacité de suivre le rythme imposé par les autorités de l'Eglise. L'idée proposée par l'atelier supplémentaire a aussi remporté une certaine adhésion : utiliser un outil de communication moderne pour travailler sur un aspect qui nous est spécifique, la spiritualité, paraît mériter une réflexion.

2.7 Analyse du Conseil synodal

Le Conseil synodal estime qu'aucun élément n'est fondamentalement remis en question par des réactions de la journée synodale. Celle-ci renforce

- La conviction qu'il faut avancer avec des décisions courageuses et regarder en avant avec réalisme et confiance.
- L'importance de la transparence autant dans le constat de la situation que dans la vision. A ce titre, le rôle de proposition du Conseil synodal est souligné.
- La nécessité de réaliser des projets et de ne pas se contenter de parler des restrictions.
- La nécessité de réévaluer certains services en fonction de leur coût, avec les réserves émises ci-dessous.

La journée synodale met au jour un certain nombre de points sensibles :

- La difficulté de permettre aux paroissiens de suivre les changements. La communication du Conseil synodal en particulier doit s'accroître vers les paroissiens.
- La difficulté d'imaginer sortir de certaines visions traditionnelles dans les formes de présence de l'Eglise, notamment au niveau paroissial.

2.8 Echéancier

Trois types d'échéances sont imaginés.

Le premier est déjà échu. Il s'agit de mesures immédiates concernant des décisions que le Conseil synodal a déjà prises sur des contributions diverses de l'EREN.

Le deuxième concerne les décisions à court terme qui font suite à la présente session du Synode. Cela concerne d'abord les services cantonaux et en particulier les services réalisés dans les institutions publiques. Le Conseil synodal devra d'abord s'entendre avec les deux autres Eglises reconnues pour déterminer des mesures communes. L'objectif du Conseil synodal est de mener avant la fin 2011 les négociations avec les institutions publiques. En fonction de ces résultats, des décisions seront prises en début 2012 concernant les répercussions sur les postes de travail. Le Conseil synodal, sans émettre de promesses à ce sujet, estime que les décisions n'entraîneront pas de licenciement. Par contre, des changements d'affectation pourraient être imposés à des permanents. Les permanents des services cantonaux ont été informés en mars de cet échéancier et du type de décisions qui pourraient être prises en début 2012.

Dès après la présente session du Synode, le Conseil synodal sera en mesure de prendre des

décisions concernant l'implication de l'EREN au CSP et envers les œuvres d'entraide. Ces deux domaines doivent encore faire l'objet de négociations avec les partenaires concernés afin de déterminer les conditions finales des dispositions de l'EREN.

Le troisième type d'échéancier concerne les projets à moyen terme et les mesures concernant les paroisses. Le Conseil synodal estime qu'un rapport doit être présenté en juin 2012, lié au nouveau programme de législature, proposé à la même date. Le Synode avait déjà chargé le Conseil synodal, notamment, de proposer à cette date une réflexion sur une clé de répartition des postes plus créative.

En chiffre, l'objectif du Conseil synodal est de limiter le déficit 2011 à 400'000.- et d'équilibrer les comptes 2012.

Résolutions

1. Le Synode charge le Conseil synodal de présenter, dans le cadre du programme de législature en juin 2012, des objectifs dans les domaines suivants :
 - travail auprès des jeunes adultes
 - évangélisation
 - développement de nouvelles formes d'aumônerie
2. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2011, un rapport sur l'augmentation du poste de responsable de la communication à 100% avec des objectifs de communication externe (faire connaître les activités de l'EREN) et interne (information des paroissiens).
3. Le Synode admet le principe de fixer un taux de participation financière des partenaires civils et charge le Conseil synodal de négocier avec eux, de commun accord avec les deux autres Eglises reconnues, une contribution financière de leur part équivalent à 80% du coût des services de l'EREN, subvention directe de l'Etat comprise.
4. Le Synode charge le Conseil synodal de faire un rapport en décembre 2011 sur l'état des lieux des discussions avec les deux autres Eglises reconnues et des négociations avec les partenaires civils.
5. Le Synode charge le Conseil synodal de présenter en juin 2012, des pistes visant à développer des projets inter paroissiaux, tant dans l'organisation de la vie communautaire que dans des missions d'intérêt général. Les pistes comprendront les questions financières et une nouvelle clé pour déterminer le tableau des postes.
6. Le Synode charge le Conseil synodal de prendre les mesures nécessaires visant à resserrer l'activité sociale de l'Eglise en fonction des critères suivants :
 - le service répond à une attente non satisfaite
 - le service permet une valeur ajoutée spécifique aux convictions de l'EREN.
7. Le Synode charge le Conseil synodal de négocier avec le CSP les conditions d'une diminution dès 2011 de la contribution directe de l'EREN.
8. Il charge le Conseil synodal de discuter avec les œuvres d'entraide et en concertation avec les Eglises romandes la possibilité d'inclure le salaire de l'animateur Terre Nouvelle dans la cible missionnaire. Sous réserve d'éléments majeurs émanant de ces discussions, il charge le Conseil synodal de mettre en œuvre cette idée pour moitié en 2011 et intégralement en 2012.
9. Le Synode charge le Conseil synodal de discuter avec la Société des pasteurs et ministres la possibilité de renoncer à la contribution de 10'000.- annuelle de la part de la caisse centrale à la bibliothèque des pasteurs et de présenter au Synode une proposition en ce sens dans le cadre du budget 2012.
10. Le Synode charge le Conseil synodal d'étudier la possibilité d'intégrer les services du COD au sein d'un service de même type de l'Etat.